

Paradis, Suzanne

De: Secrétariat (usager)
Envoyé: jeudi 5 février 2004 14:55
À: 'Manon_Gignac_csl@ssss.gouv.qc.ca'
Objet: RE : Commentaire sur la modulation des tarifs

Madame,

La Régie de l'énergie accuse réception de votre envoi par courriel daté du 22 janvier 2004 dans lequel vous lui faites part de vos préoccupations relatives à la demande d'Hydro-Québec de hausser ses tarifs d'électricité à compter du 1er avril 2004.

Conformément au Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie vos observations ont déposées au dossier afin que les régisseurs en prennent également connaissance.

En effet, la demande d'Hydro-Québec d'augmenter ses tarifs de distribution d'électricité a été soumise à l'évaluation de la Régie dans le cadre du processus d'étude prévu à la Loi sur la Régie de l'énergie. Cette demande d'Hydro-Québec ainsi que la preuve et les témoignages d'experts des 17 intervenants représentant les intérêts des consommateurs, d'entreprises du secteur de l'énergie et de groupes environnementaux ont d'ailleurs fait l'objet d'interrogatoires.

Nous vous invitons à consulter notre site internet sur lequel nous ajoutons quotidiennement toute la preuve déposée tant par Hydro-Québec que par lesdits intervenants. Notre adresse électronique est la suivante :

www.regie-energie.qc.ca

En ce qui concerne la question d'ajuster le tarif domestique selon les capacités financières de certains ménages, proposition initialement déposée par Hydro-Québec pour approbation par la Régie, cette demande a été retirée par le Distributeur d'électricité le 4 février 2004 et ne fera donc pas l'objet d'examen par la Régie.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Secrétariat
Régie de l'énergie

-----Message d'origine-----

De : Manon_Gignac_csl@ssss.gouv.qc.ca [mailto:Manon_Gignac_csl@ssss.gouv.qc.ca]
Envoyé : jeudi 22 janvier 2004 10:57
À : Secrétariat (usager)
Objet : Commentaire sur la modulation des tarifs

bonjour,

Je suis mère de 5 enfants, vivant avec mon mari, nous sommes donc 7 dans la maison. Nous travaillons à temps plein tous les deux, nous avons une maison, classe moyenne. La tarification par modulation suggérée par Hydro-Québec soulève plusieurs questionnements, mais entre autres, est-ce que vous allez penser aux familles nombreuses???? Nous sommes 7 dans la maison, alors, le lave-vaisselle fonctionne 2 fois par jour, nous faisons 2 "brassées" de lavage de linge par jour, il se prend 5 à 7 bain ou douche par jour, alors, il est certain que nous consommons beaucoup plus d'électricité qu'une famille de 2, 3 ou 4 personnes. Nous n'avons cependant pas les moyens financiers pour payer plus cher notre électricité, malgré le fait que nous consommons plus que la moyenne familiale.

On nous dit: faites des enfants, le taux de natalité est trop bas..... Cependant, vous le paierez!!!! Et oui, on veut nous charger plus cher pour notre consommation d'électricité qui est pour nous, essentielle et obligatoire de s'en servir autant, on augmente les prix des garderies, on coupe les allocations familiales..... Mais, faites des enfants..... Quelle contradiction!!!!

J'espère que votre Ministre tiendra compte des familles nombreuses, qui vivent en famille et en famille (nous ne sommes pas une famille recomposée) et qui ont 5

enfants à nourrir et à entretenir.

Madame tout le monde, de la classe moyenne, mais ayant 5 enfants!